

Ministère
de l'Intérieur

Johnson.

Moulin à café.

Administration
générale
des Brevets,
de l'Agriculture,
des Manufactures,
des Commerce, etc.

Bureau
des Manufactures

N° 4628.



Minuta
6
Brevets d'Invention,
de Perfectionnement et d'Importation,

établis par les Lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

Certificat de demande d'un Brevet d'Importation & de
perfectionnement de cinq ans, délivré à M. Johnson (Charles Frédéric)
à Paris département de la Seine

Ou la Requête de M. Johnson (Charles Frédéric) résident
à New York, représenté à Paris, par M. Albert, demeurant rue de la Harpe N° 28,
dans laquelle il expose que, désirant jouir des droits de propriété temporaire
accordés et garantis aux auteurs et importateurs des découvertes et perfectionnements en
tout genre d'industries, il demande un Brevet d'Importation & de
perfectionnement de cinq ans, pour un moulin à café perfectionné

* Le Gouvernement, en accordant ce Brevet d'Importation sans autres privilèges, entend garantir en même temps, et la priorité, et le mérite, et le succès de l'invention. (Art. 1 de l'Arrêté du Gouvernement du 5 novembre au p. 25 septembre 1791)

qu'il déclare avoir importé & perfectionné
ainsi qu'il résulte du procès-verbal de dépôt de pièces effectué sous cachet au Secrétariat
de la Préfecture du département de la Seine, le 27 octobre Dernier, ledit
procès-verbal enregistré le

De le mémoire descriptif, le Dessin & le modèle
 joints à l'appui de ladite Procédure;

De aussi les Lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,
s'étant assuré que toutes les formalités prescrites par ces deux Lois ont été remplies par
M. Johnson a fait dresser ce Certificat de sa demande
d'un Brevet d'Importation & de perfectionnement de cinq ans, pour
un moulin à café perfectionné;

demande dont il lui est provisoirement donné acte, en attendant que, suivant les
dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 3 vendémiaire an 9 (27 septembre 1800),
ledit Brevet soit rendu définitif par une ordonnance de Sa Majesté,
et proclamé par l'insertion de sa spécification au Bulletin des lois, ce qui aura lieu
au commencement du trimestre prochain.

Le Ministre ordonne en outre,

1° Que le mémoire descriptif & le Dessin ci-dessus rappelés
 resteront annexés au présent Certificat;

2° Qu'une expédition en bonne forme de ce même Certificat, laquelle devra
 être suivie de la copie littérale du Dit-mémoire descriptif
 sera transmise cachetée au Préfet du département de la Seine
 pour être délivrée à M. Johnson.

3° que le modèle produit sera déposé au

Conservatoire. Des arts & Métiers, avec l'assentiment
de S. M. l'Empereur, publiquement avant cinq années
accomplies à dater de ce jour.

Paris le 22 Janvier 1831
Pour le Ministre Secrétaire d'Etat au
Département de l'Intérieur & par Délégation
Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur

178-129



Demande

D'Un Brevet D'Importation en De
Perfectionnement de Cinq ans

Pour

« Un Moulin à Café, ou autres
« grains, perfectionné. »

Par

Charles Frédéric Johnson
Ingénieur à New York.

Description.

De l'original e d'un moulin à moulin
le Café &c. exposé en accompagnant une
feuille de dessin (Fig. 1 à 5) et pour la lettre
indiquées sera rapportés à chaque figure.

Ce moulin perfectionné servira à moulin.



le café principalement ou autres graines est en
 totalité confectonné en fer forgé, à moins qu'on ne
 puisse établir la noix tournante en acier ou fer
 aciéré. Il est composé de deux principales parties
 qui sont vissées l'une sur l'autre, et une troisième
 trémie indépendante y est ajoutée par le
 côté ou autrement.

- Fig. 1. L'ensemble de face extérieurement en élévation.
 Fig. 2. L'axe de côté avec champ en élévation.
 Fig. 3. La Boquille ou le boisseau avec batarde intérieure.
 Fig. 4. La noix conique avec batarde superficielle.
 Fig. 5. La Tige de la noix en coupe.

Le plateau O. O. de la dernière du moulin O. O.
 fait corps avec la patte L, il porte au dessous
 une partie de la trémie A comme à la base.
 la moitié du couloir ou issue R. — Le plateau
O. O. s'ajuste à une table de cuisine ou
 autrement par le côté subordonné introduit
 dans le trou R, la trémie est placée

perpendiculairement.

Dans cette position, l'autre moitié du moulin est jointe sur celle fixée à demeure, on enboîte dans le boisseau d. e. (Fig: 1 & 3) la noix b. par la partie ronde c. de son arbre (Fig: 5) sous le carré d'assise pour recevoir la manivelle f. qui y est assujettie par un écrou.

Le Boisseau d. e. avec la noix b. et la moitié du Couloir h. est maintenant sur le plateau o. o. par des vis dans les oreilles p. p.

Une vis de plateau fixe o. o. et une vis d'oreille g. qui y pénètre, et sont en contact avec l'extrémité de l'axe c. de la noix b. afin de régler son mordant, et après une plus ou moins fine monture.

La seconde partie indépendante de la Trémie a. est ajoutée à celle qui fixe

corps avec le plateau o. o. par les
oreilles m. m.

Le moulin ainsi assemblé, la rotation
de la manivelle produit la mouture.

L'Impétrant réclame non seulement
la Combinaison de parties détachées
sous l'assemblage économique forme
l'ensemble du moulin &c. mais il réclame
spécialement la taille intérieure subvisseau
et celle extérieure de la visse comme
indispensable à perfectionner la mouture
du Café ou autres grains.

Inconséquence du modèle
en grandeur naturelle déposé, et du dessin
ci-annexé, sous la description précitée,
et en vertu de loi en matière de Brevets,
Le soussigné, à cet effet autorisé, et
à la demande duquel l'action de l'omission
est faite, sollicite pour et au nom

au sieur Charles Frédéric Johnson
Ingénieur à New York, Vu Brevet
d'Importation et de Perfectionnement
de Cinq ans pour "Un moulin
perfectionné propre à mouler le Café
ou autres graines" sans que les
changemens de forme ou emploi d'autres
matières puissent éluder le privilège.

Paris le vingt sept octobre
Mil huit cent trente.

Rue Neuve S. Augustin N. 28.

J. H. Abbott

Mémoire descriptif déposé par M. Johnson à l'appui de sa
demande d'un Brevet d'Importation & de Perfectionnement de
cinq ans, formé au Secrétariat de la Préfecture du Département
de la Seine le 27 octobre dernier

Paris le 22 Janvier 1831
Pour le Ministre secrétaire d'Etat des Intérieurs
& par délégation
Le Secrétaire Général du Ministère des Intérieurs

J. H. Abbott

Comité consultatif des Arts et Manufactures.

France le 23 Mars 1830.

M. le Comte d'Albion, député de la province de la Normandie, sollicite, pour son manufacturant, un brevet d'invention et de perfectionnement, de son procédé pour un moulin à café perfectionné.

M. le Comte d'Albion ayant satisfait à la Loi, nous ne pouvons que lui approuver ce que le Brevet doit décerner; mais il nous faudrait peut-être de plus grands éclaircissements sur les hypothèses relatives à son invention, car nous sommes convaincus que ces inventions avec celles des machines à vapeur, qui le Comte d'Albion lui-même a eu l'honneur de nous présenter, il y a 16 ou 18 ans, et que la machine à vapeur a été adoptée pour la taille des briques et celle de la laine, se rapproche aussi de celle qui caractérise les machines perfectionnées à moulin métallique de M. Meubert, ainsi que celle qui a été adoptée, vers la même époque, pour l'administration de la poudre.

(Signature)

Guillard d'Inville

imp. & Depot de cinq ans

Epines
à modeste

Monsieur le Ministre
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

N^o 1830

Person D³

Monsieur,

6682
N^o 3

Autorisé par le S. Charles Frédéric Johnson
Ingénieur de New York. Etat unie d'Amérique qui
a fait élection de domicile en ma demeure, Je sollicite
pour lui et en son nom, Un Brevet d'Importation et
de Perfectionnement de cinq années pour
" Un moulin à Café perfectionné " .
Cela est l'Importation conformément au modèle déposé
avec la description.

Je suis avec respect

Monsieur,

Le 27. 8^{me} 1830

Nous S^t Augustin N^o 28.

Intérieur humble et
très obéissant serviteur
C. F. Johnson

11
Monsieur le Ministre
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Monsieur le Ministre,

Manuscrit
2 Bau
2 N^o 14
7 Janv^r
N^o 62637



6 Fev 23

Le Comité Consultatif ayant fait ses observations sur la
demande de son Privilège d'Importation et de Perfectionnement
de Cinq ans de M. Charles Frédéric Johnson
Inventeur à New York pour ses perfectionnements sur la
Construction des Moulins à Café par lesquels dans le moulin
de M. Johnson il y a une analogie avec les moulins à blé
portatifs construits par M. Holland et avec ceux que
j'ai construits en 1812 pour les Trinités anglaises.

Considérant qu'aux moulins de M. Johnson
peuvent être perfectionnés utiles et à l'industrie française
et aux Administrations d'une grande utilité généralement en
usage que celle du Café; j'ai vu en son Del. Servant
et Importateur par son Privilège de France.

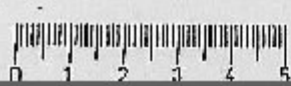
J'en ai avec respect,

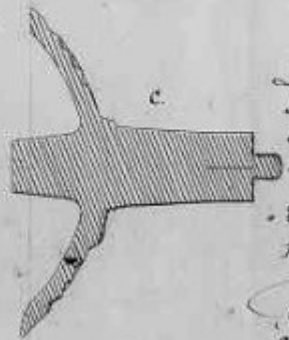
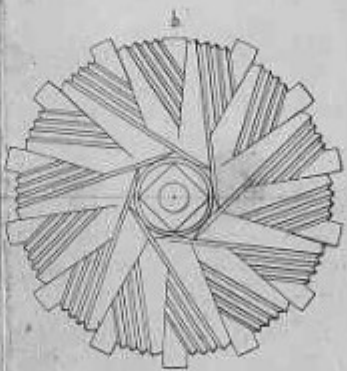
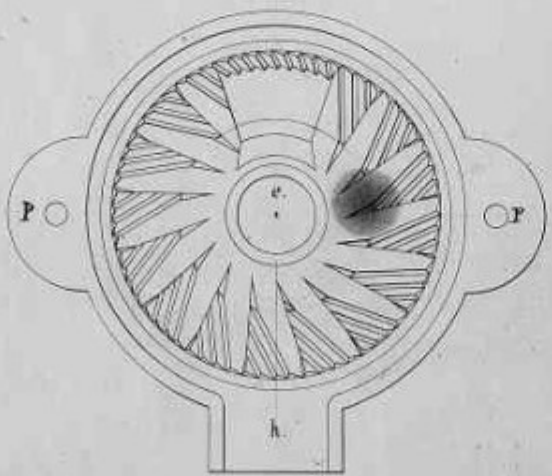
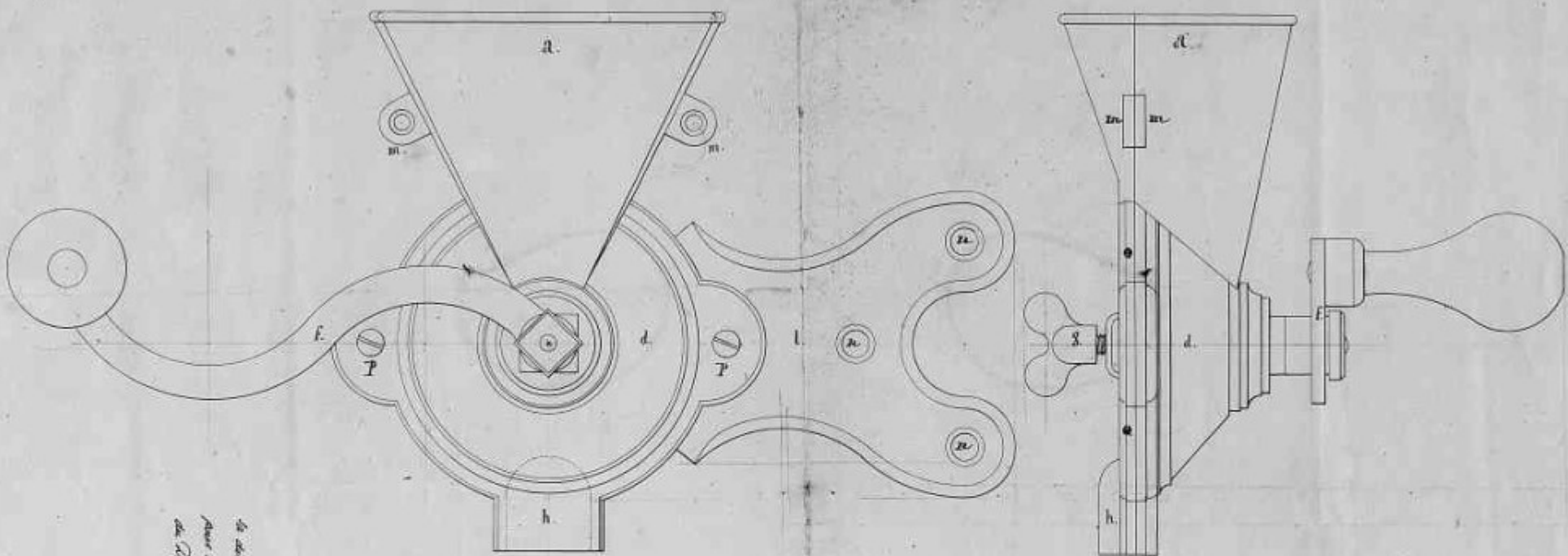
Monsieur le Ministre,

Le 3 Janvier 1831

Reuss. St. Augustin N. 28.

Votre très humble et
très obéissant serviteur
J. B. Albert





*Débites appartenant à la
Société des Propriétaires et Importateurs
de la République de Paris
Paris
On moulin à Café ou autres grains,
perfectionné
Par
Isaiah Frisnic Johnson
au New York
Le 27. 5^{me} 1830
J. Frisnic Johnson*

*Exposé de la Société des Propriétaires et Importateurs de la République de Paris
pour un moulin à café perfectionné, formé au perfectionnement de Long, son,
de l'Exposition de la Seine et de l'Exposition de la République
Paris le 29 Janvier 1831
Par la Société des Propriétaires et Importateurs de la République de Paris
et l'Exposition de la Seine et de l'Exposition de la République
Paris le 29 Janvier 1831*

